



PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE EN 1996

En 1996, les établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé ont connu un turnover correspondant au tiers de leur effectif de début d'année. Au total, 22 % des embauches se sont faites en contrat à durée indéterminée.

Les entreprises de l'industrie et de la construction ont une plus faible rotation de leur personnel : peu d'embauches, peu de sorties. Dans le tertiaire, au contraire, la rotation est très rapide, et elle est due avant tout au dynamisme plus grand du marché de l'emploi dans les services. Lorsqu'elles embauchent, les entreprises du tertiaire ne recourent pas davantage que l'industrie au contrat à durée déterminée : comme elles embauchent beaucoup plus, elles offrent effectivement de nombreux contrats à durée déterminée, mais aussi à durée indéterminée.

Les différences intersectorielles ne s'expliquent que très partiellement par les différences de taille des établissements d'un secteur à l'autre. C'est bien la spécificité sectorielle des modes de gestion de la main-d'oeuvre qui joue à cet égard le rôle essentiel.

Au sein-même de chaque grand secteur, les différences s'avèrent très importantes. Les services, en particulier, présentent une grande hétérogénéité quant à la composition et au rythme des mouvements de main-d'oeuvre, avec aux deux extrêmes les activités financières et les services aux particuliers. Dans l'industrie, les pratiques de gestion du personnel sont aussi très contrastées, entre l'automobile et l'agro-alimentaire par exemple.

Dans la construction et les secteurs industriels déclinants ou exposés, le marché de l'emploi est peu actif : licenciements nombreux, notamment pour raisons économiques, démissions assez rares faute d'alternatives, vieillissement du personnel. Dans le tertiaire créateur d'emplois, les démissions sont nombreuses, contrairement aux secteurs administratifs et financiers.



En 1996, les établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé ont procédé en moyenne à des embauches représentant 32,9 % de leur effectif de début d'année (1). Ils ont de même enregistré des sorties de personnels à hauteur de 33,1 % de cet effectif. Il s'agit ici des mouvements relatifs à des personnes ayant un contrat de travail avec les établissements concernés, ce qui exclut les intérimaires, rémunérés par les sociétés de travail temporaire. Le turnover enregistré par les établissements au cours d'une année correspond donc au tiers de leurs effectifs initiaux. Ces mouvements se différencient toutefois fortement d'un secteur à l'autre.

Les secteurs créateurs d'emplois enregistrent les flux de main-d'oeuvre les plus intenses

De manière générale, les flux de main-d'oeuvre sont beaucoup plus importants dans les services que dans l'industrie et la construction : le taux de rotation (2) y est de 42,2 % contre respectivement 19,8 % et 18,6 % (tableau 1). Cette comparaison suggère d'emblée un lien positif entre taux de rotation du personnel et solde des créations/suppressions d'emplois : sur le champ des établissements de 10 salariés ou plus, les services ont été créateurs nets d'emplois en 1996

(1) - L'ensemble des résultats présentés ici sont issus du nouveau dispositif de suivi des mouvements de main-d'oeuvre. La DARES réalise désormais la fusion des données qu'elle produit à partir de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre réalisée par le Ministère de l'emploi et de la solidarité auprès des établissements de 10 à 49 salariés (EMMO), et des données produites par l'INSEE à partir des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'oeuvre remplies par la totalité des établissements de 50 salariés ou plus et collectées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité.

(2) - Le taux de rotation est la demi-somme des taux d'entrée et des taux de sortie. Le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total d'entrées (respectivement de sorties) dans l'année à l'effectif en début d'année.

Tableau 1
Mouvements de main-d'oeuvre en 1996 (Entrées)

Taux pour 100 salariés présents en début d'année

Secteur (NAF 36)	Taux de rotation	Taux d'évolution	Taux d'entrée	Taux d'entrée sur CDD	Taux d'entrée sur CDI	Part des CDI dans les entrées
EB Industries agricoles et alimentaires	43,6	0,6	43,9	36,2	5,1	11,6
EC Industries des biens de consommat.	22,9	-1,6	22,1	15,2	4,9	22,2
C1 Habillement, cuir	21,8	-3,1	20,2	14,4	4,4	21,8
C2 Edition, imprimerie, reproduction	28,4	-1,4	27,7	19,1	6,3	22,7
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien	21,3	0,2	21,4	14,2	4,9	22,9
C4 Industries des équipements du foyer ..	19,8	-1,7	18,9	13,2	4,0	21,2
ED Industrie automobile	9,7	-0,7	9,4	5,1	2,8	29,8
EE Industries des biens d'équipement..	16,5	-1,0	16,0	9,5	4,2	26,3
E1 Construction navale, aéron., ferrov. ...	10,5	-1,5	9,7	5,1	2,4	24,7
E2 Industries des équipements mécaniques	17,9	-0,7	17,6	11,4	4,5	25,6
E3 Industries des équipements électriques et électroniques	17,5	-1,2	16,9	8,7	4,6	27,2
EF Industries des biens intermédiaires .	16,1	-1,7	15,2	10,4	3,5	23,0
F1 Production de produits minéraux	16,6	-2,6	15,4	10,9	3,3	21,4
F2 Industrie textile	18,1	-3,2	16,5	12,0	3,2	19,4
F3 Industrie du bois et du papier	17,0	-1,5	16,2	11,5	3,6	22,2
F4 Chimie, caoutchouc, plastiques	16,2	-1,2	15,6	10,7	3,7	23,7
F5 Métallurgie, transformation des métaux	15,2	-1,5	14,5	9,7	3,6	24,8
F6 Ind. des composants électr. et électron..	14,9	-1,2	14,4	9,0	3,6	25,0
EG Energie	10,0	-2,6	8,7	4,6	2,4	27,6
G1 Prod. de combustibles et de carburants	8,3	-4,8	5,9	2,6	1,6	27,1
G2 Eau, gaz, électricité	10,7	-1,7	9,8	5,4	2,7	27,6
EH Construction	18,6	-3,7	16,7	10,1	5,0	29,9
EJ Commerce	39,4	0,2	39,6	28,0	8,9	22,5
J1 Commerce et réparation automobile ...	24,9	-0,2	24,8	14,4	8,5	34,3
J2 Commerce de gros	31,5	-0,7	31,2	20,2	8,5	27,2
J3 Commerce de détail, réparations	50,6	1,2	51,4	39,0	9,4	18,3
EK Transports	29,0	-0,1	29,0	20,0	6,3	21,7
EL Activités financières	18,6	-1,1	18,1	10,4	4,0	22,1
EM Activités immobilières	32,0	-0,7	31,6	22,4	6,3	19,9
EN Services aux entreprises	48,2	2,5	49,5	29,9	14,3	28,9
N1 Postes et télécommunications	38,2	2,2	39,3	17,6	17,7	45,0
N2 Conseil et assistance	34,9	1,7	35,8	18,7	12,1	33,8
N3 Services opérationnels	68,1	3,7	70,0	46,2	17,8	25,4
N4 Recherche et développement	26,1	0,2	26,2	16,3	6,6	25,2
EP Services aux particuliers	85,2	0,5	85,5	60,6	19,2	22,5
P1 Hôtels et restaurants	86,0	0,5	86,2	57,8	22,4	26,0
P2 Activités récréatives, culturelles et sportives	88,6	0,5	88,8	70,0	13,7	15,4
P3 Services personnels et domestiques	61,6	0,8	62,0	43,1	14,4	23,2
EQ Education, santé et action sociale	48,8	1,7	49,6	41,8	6,0	12,1
Q1 Education	42,2	1,2	42,8	34,5	6,3	14,7
Q2 Santé et action sociale	50,3	1,8	51,2	43,5	5,9	11,5
ER Administrations	26,8	-0,4	26,7	21,7	3,2	12,0
R1 Activités d'administration publique	15,2	-1,0	14,7	11,6	2,3	15,7
R2 Act. associatives et extra-territoriales ...	41,3	0,6	41,6	34,4	4,5	10,8
Ensemble	33,0	-0,3	32,9	23,1	7,1	21,6
Industrie	19,8	-1,2	19,2	13,4	4,0	20,8
Construction	18,6	-3,7	16,7	10,1	5,0	29,9
Services	42,2	0,7	42,6	30,0	9,2	21,6

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé.

Source : MES-DARES, INSEE, DMMO/EMMO.

(+ 0,7 %) alors que l'industrie a perdu 1,2 % de ses emplois et la construction 3,7 %.

Dans les secteurs industriels apparaissent trois groupes distincts. En premier lieu, les industries agricoles et alimentaires ont un taux de rotation élevé (44 %) propre au rythme de leur activité et à leur situation en amont d'une chaîne commerciale. En deuxième lieu, les industries des biens de consommation, où ce taux de rotation se situe dans une fourchette comprise entre 20 %

(3) - Les établissements ayant pour code juridique administration publique, collectivité territoriale ou établissement public administratif sont exclus du champ de la source DMMO/EMMO. En conséquence, le secteur «activités d'administration publique» mentionné ici se réduit aux organismes de sécurité sociale, aux Assedic, aux caisses de retraite et à certains offices interprofessionnels. Les établissements publics sont, dans les mêmes conditions, exclus du champ «éducation, santé et action sociale».

et 28 %. Enfin, l'automobile, les biens d'équipement et les biens intermédiaires ainsi que l'énergie ont un turnover qui ne dépasse pratiquement jamais 18 %. La construction peut aussi être rattachée à ce dernier groupe.

Le tertiaire se caractérise par une grande hétérogénéité. La rotation du personnel est lente dans les activités financières (19 %) et les activités d'administration publique (3) (15 %). Elle est modérée dans les transports, le commerce-réparation automobile, et la recherche-développement (25 à 29 %). Partout ailleurs, le taux de rotation dépasse 30 %, avec des pointes beaucoup plus élevées : 51 % dans le commerce de détail et la santé-action sociale, 62 % dans les services personnels et domestiques, 68 % dans les services opérationnels, plus de

85 % dans les hôtels-restaurants et dans les activités récréatives, culturelles et sportives. Ces secteurs ont donc à l'évidence un problème de stabilisation de leur main-d'oeuvre.

Parmi les 35 secteurs étudiés, 13 seulement ont un solde positif de créations/suppressions d'emplois en 1996, toujours pour ce qui concerne les établissements de 10 salariés ou plus. Or, 11 de ces 13 secteurs occupent les 11 premières places quant au taux de rotation. La corrélation sectorielle entre l'évolution nette de l'emploi et le degré de rotation du personnel est donc très marquée (graphique 1). Les trois secteurs qui composent les «services aux particuliers» ont toutefois un taux de rotation très élevé avec des créations nettes d'emplois en nombre limité (+ 0,8 % au plus).

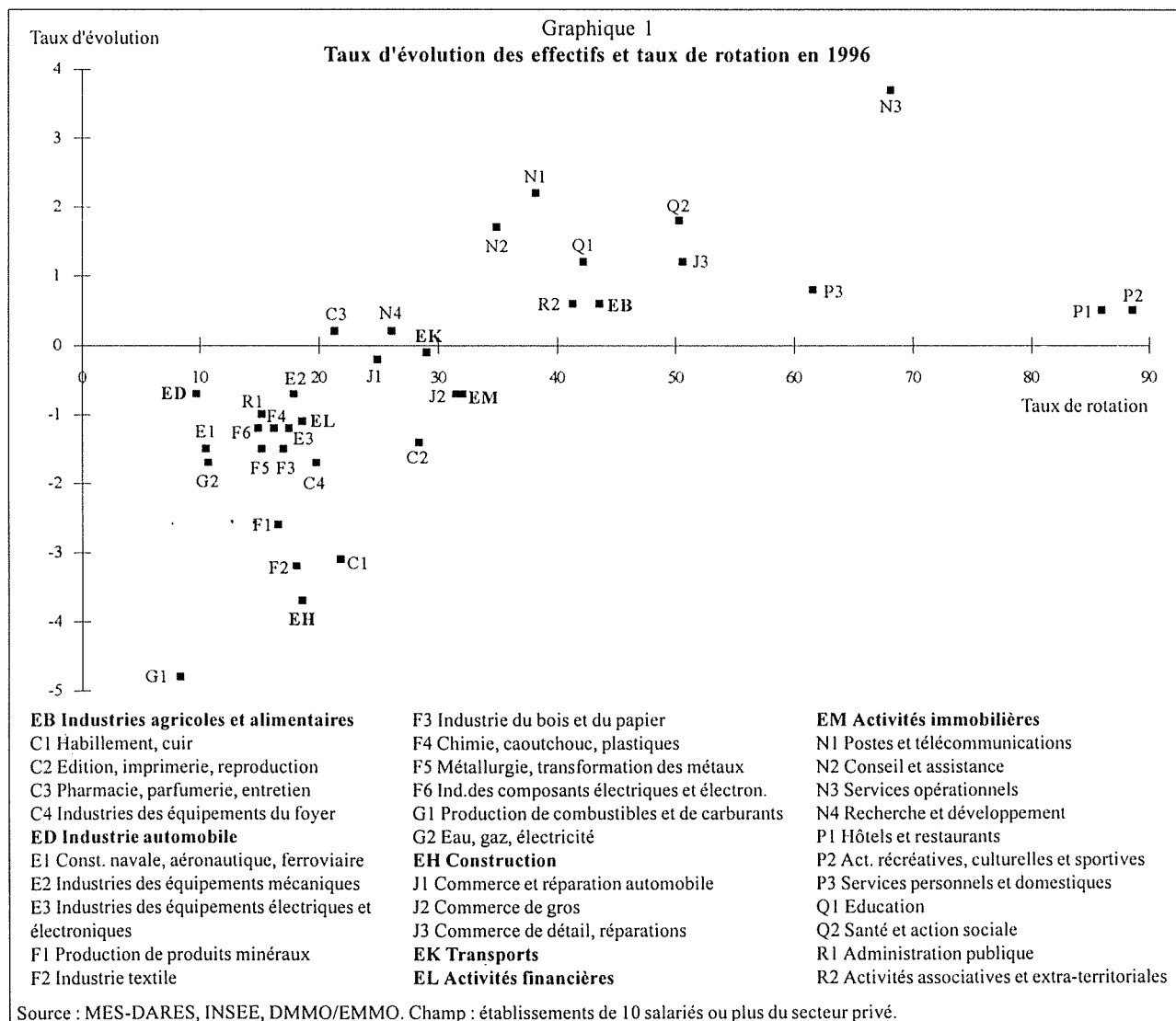


Tableau 2
Mouvements de main-d'oeuvre en 1996 (Sorties)

Taux pour 100 salariés présents en début d'année

Secteur (NAF 36)	Taux de sortie	Taux de sortie pour fin de CDD	Part des CDD dans les sorties	Taux de licenciement économique	Part des licenciements économ. dans les sorties	Taux d'autre licenciement	Part des autres licenciements dans les sorties	Taux de démission	Part des démissions dans les sorties	Taux de départ en retraite	Part des retraites dans les sorties
EB Industries agricoles et alimentaires	43,3	29,5	68,1	1,2	2,8	1,4	3,2	5,3	12,2	1,3	3,0
EC Industries des biens de consommation	23,6	12,7	53,8	2,1	8,9	1,6	6,8	2,9	12,3	1,2	5,1
C1 Habillement, cuir	23,4	11,7	50,0	3,1	13,3	1,4	6,0	3,0	12,8	1,3	5,6
C2 Edition, imprimerie, reproduction	29,1	16,1	55,3	2,0	6,9	1,8	6,2	3,9	13,4	1,3	4,5
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien	21,2	12,0	56,6	0,9	4,3	1,6	7,6	2,3	10,9	1,0	4,7
C4 Industries des équipements du foyer	20,7	10,8	52,2	2,2	10,6	1,4	6,8	2,5	12,1	1,2	5,8
ED Industrie automobile	10,1	4,0	39,6	0,9	8,9	0,7	6,9	1,2	11,9	0,8	7,9
EE Industries des biens d'équipement	17,0	7,2	42,4	1,5	8,8	1,2	7,1	2,3	13,5	1,2	7,1
E1 Construction navale, aéronautique, ferroviaire	11,2	4,0	35,7	1,7	15,2	0,8	7,1	1,1	9,8	0,9	8,0
E2 Industries des équipements mécaniques	18,3	8,5	46,5	1,4	7,7	1,2	6,6	2,7	14,8	1,4	7,7
E3 Industries des équipements électriques et électroniques	18,1	6,7	37,0	1,4	7,7	1,4	7,7	2,3	12,7	1,0	5,5
EF Industries des biens intermédiaires	16,9	8,3	49,1	1,5	8,9	1,2	7,1	2,1	12,4	1,5	8,9
F1 Production de produits minéraux	17,9	9,2	51,4	1,6	8,9	1,3	7,3	1,9	10,6	1,7	9,5
F2 Industrie textile	19,7	9,3	47,2	3,2	16,2	1,1	5,6	2,1	10,7	1,6	8,1
F3 Industrie du bois et du papier	17,7	8,7	49,2	1,5	8,5	1,2	6,8	2,6	14,7	1,5	8,5
F4 Chimie, caoutchouc, plastiques	16,9	8,9	52,7	1,1	6,5	1,1	6,5	1,9	11,2	1,6	9,5
F5 Métallurgie, transformation des métaux	15,9	7,3	45,9	1,4	8,8	1,1	6,9	2,2	13,8	1,6	10,1
F6 Ind. des composants électriques et électroniques	15,5	7,4	47,7	1,4	9,0	1,2	7,7	1,8	11,6	1,2	7,7
EG Energie	11,3	4,1	36,3	0,3	2,7	0,5	4,4	0,9	8,0	2,9	25,7
G1 Production de combustibles et de carburants ...	10,7	2,4	22,4	0,4	3,7	0,3	2,8	0,7	6,5	4,5	42,1
G2 Eau, gaz, électricité	11,5	4,8	41,7	0,2	1,7	0,6	5,2	1,0	8,7	2,2	19,1
EH Construction	20,4	6,7	32,8	2,5	12,3	2,4	11,8	3,9	19,1	1,4	6,9
EJ Commerce	39,2	22,2	56,6	1,2	3,1	2,4	6,1	6,8	17,4	0,9	2,3
J1 Commerce et réparation automobile	25,0	10,1	40,4	1,2	4,8	2,2	8,8	6,0	24,0	1,0	4,0
J2 Commerce de gros	31,9	15,8	49,5	1,7	5,3	2,4	7,5	5,6	17,6	1,0	3,1
J3 Commerce de détail, réparations	49,9	31,4	62,9	0,8	1,6	2,5	5,0	8,2	16,4	0,7	1,4
EK Transports	29,1	14,6	50,2	0,9	3,1	2,0	6,9	5,5	18,9	1,0	3,4
EL Activités financières	19,1	9,0	47,1	0,7	3,7	1,1	5,8	1,9	10,0	1,1	5,8
EM Activités immobilières	32,3	20,5	63,5	1,1	3,4	1,6	5,0	3,6	11,2	1,9	5,9
EN Services aux entreprises	47,0	24,1	51,3	1,2	2,6	2,7	5,7	9,0	19,2	0,8	1,7
N1 Postes et télécommunications	37,1	13,0	35,0	0,7	1,9	2,7	7,3	10,8	29,1	0,7	1,9
N2 Conseil et assistance	34,1	15,0	44,0	1,3	3,8	2,1	6,2	7,0	20,5	0,8	2,4
N3 Services opérationnels	66,2	37,3	56,3	1,1	1,7	3,6	5,4	12,1	18,3	0,8	1,2
N4 Recherche et développement	26,0	13,9	53,5	0,5	1,9	1,3	5,0	3,7	14,2	1,8	6,9
EP Services aux particuliers	84,9	53,0	62,4	0,9	1,1	2,3	2,7	17,4	20,5	0,7	0,8
P1 Hôtels et restaurants	85,7	48,9	57,1	0,9	1,1	2,4	2,8	20,9	24,4	0,6	0,7
P2 Activités récréatives, culturelles et sportives ...	88,3	64,6	73,2	0,8	0,9	2,1	2,4	11,4	12,9	0,7	0,8
P3 Services personnels et domestiques	61,2	37,9	61,9	0,9	1,5	2,0	3,3	12,3	20,1	0,7	1,1
EQ Education, santé et action sociale	48,0	37,5	78,1	0,4	0,8	0,8	1,7	5,3	11,0	1,2	2,5
Q1 Education	41,6	30,4	73,1	0,7	1,7	0,7	1,7	5,5	13,2	1,3	3,1
Q2 Santé et action sociale	49,4	39,1	79,2	0,3	0,6	0,9	1,8	5,2	10,5	1,2	2,4
ER Administrations	27,0	19,0	70,4	0,3	1,1	0,5	1,9	2,9	10,7	1,8	6,7
R1 Activités d'administration publique	15,7	10,2	65,0	0,1	0,6	0,2	1,3	1,2	7,6	2,3	14,7
R2 Activités associatives et extra-territoriales	41,0	29,8	72,7	0,5	1,2	0,8	2,0	4,9	12,0	1,3	3,2
Ensemble	33,1	19,0	57,4	1,2	3,6	1,7	5,1	5,2	15,7	1,2	3,6
Industrie	20,4	10,7	52,5	1,5	7,4	1,2	5,9	2,5	12,3	1,4	6,9
Construction	20,4	6,7	32,8	2,5	12,3	2,4	11,8	3,9	19,1	1,4	6,9
Services	41,8	25,1	60,1	0,9	2,2	1,9	4,6	6,9	16,5	1,0	2,4

Source : MES-DARES, INSEE, DMMO/EMMO. Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé.

Les embauches directes en contrats à durée indéterminée s'effectuent en grande majorité dans les secteurs dynamiques du tertiaire

Un peu plus d'une embauche sur cinq (22 %) s'est faite en 1996 en contrat à durée indéterminée. Autour de cette moyenne, les différents secteurs se situent dans une fourchette plus étroite que celle qui ressort des taux de rotation. Dans l'industrie, la part des embauches à durée indéterminée est plus élevée là où le personnel ouvrier travaille plutôt sur des postes qualifiés : automobile, biens d'équipement, énergie. La construction relève du même cas de figure. Dans le tertiaire, c'est encore l'hétérogénéité qui ressort : le recrutement en contrat à durée indéterminée est peu fréquent dans l'éducation, la santé, l'action sociale et les administrations privées. Dans le commerce, la part des recrutements en CDI est deux fois plus élevée dans le commerce et la réparation automobiles qu'elle ne l'est dans le commerce de détail : la qualification joue là aussi un rôle, tout comme dans certains secteurs émergents comme les postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, où les métiers mis en jeu placent les candidats à l'embauche dans une situation plus favorable pour obtenir d'emblée un contrat à durée indéterminée.

Au bout du compte, des pratiques différentes de gestion de la main-d'œuvre caractérisent les grands secteurs d'activité. C'est la construction qui recourt le plus à l'intérim mais, dans le partage entre CDD et CDI, elle accorde une grande place aux embauches à durée indéterminée. Au contraire, hormis les transports et le commerce de gros, le tertiaire ignore pratiquement l'intérim. Et, alors qu'on lui prête la plus grande flexibilité, la probabilité d'être embauché directement à durée indéterminée n'est

pas plus réduite dans le commerce, les transports, les services aux entreprises et aux particuliers que dans les industries des biens de consommation et des biens intermédiaires. Et c'est finalement dans un secteur industriel, l'agro-alimentaire en l'occurrence, que la flexibilité externe est la plus accusée : l'intérim y représente 5 % du travail global, et 12 % seulement des entrées s'y effectuent en CDI.

En définitive, trois secteurs du tertiaire, le commerce, les services aux entreprises et les services aux particuliers, représentent 32,7 % des effectifs, mais 57,2 % des embauches directes en contrat à durée indéterminée. Non que le partage des recrutements y soit particulièrement orienté vers les CDI, mais ces trois secteurs drainent 49,7 % des embauches. L'automobile, les biens d'équipement et la construction qui, on l'a vu, optent davantage que les autres pour le recours au CDI, représentent 17,0 % des effectifs, mais seulement 10,3 % des recrutements à durée indéterminée. Ils ne concentrent en effet pas plus de 7,9 % des recrutements.

Marché de l'emploi au ralenti dans la construction et plusieurs secteurs industriels

En ce qui concerne les sorties de l'emploi, plusieurs groupes de secteurs apparaissent également. Un premier groupe se trouve soumis à une situation économique difficile. Le taux de licenciement économique y est très supérieur à la moyenne. Les licenciements économiques y représentent plus de 10 % des sorties. C'est le cas de la construction, du textile, de l'habillement et du cuir, des industries des équipements du foyer ainsi que de la construction navale, aéronautique et ferroviaire (tableau 2). Toutefois, globalement, le taux de rotation est assez réduit, et les licenciements pour motif autre qu'économique sont relativement peu fréquents :

confrontés à un marché difficile, les employeurs embauchent peu, et les sorties sont elles-mêmes peu nombreuses.

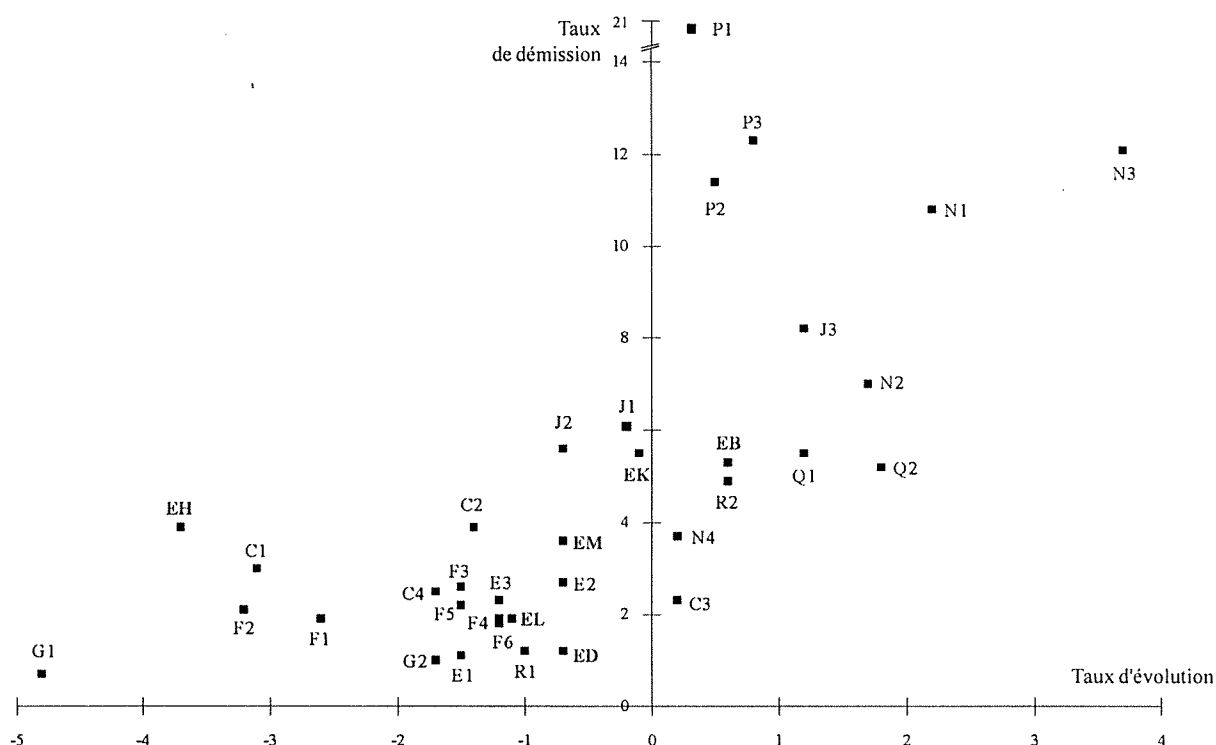
Il s'agit par ailleurs de secteurs où les démissions sont rares. Les salariés, souvent employés sur des qualifications spécifiques, craignent de se trouver confrontés au marché de l'emploi, d'autant que, de par la localisation géographique des unités de production concernées, ce marché est souvent assez étroit. Enfin, les départs en retraite constituent aussi dans ces secteurs une part considérable des sorties, parfois plus de 8 % : outre le fait que beaucoup de salariés, par choix ou faute de choix, font carrière dans la même entreprise, les dispositifs de préretraite jouent ici à plein.

En 1996, l'automobile se situe à la lisière de cette catégorie d'activités. Si elle recourt fortement à l'intérim, elle constitue un cas extrême de mobilité réduite des personnels salariés permanents : le taux de rotation y est trois à quatre fois inférieur à la moyenne. En particulier, les embauches ou sorties sur CDD y sont exceptionnellement peu nombreuses, ce qui explique la part importante des licenciements et des départs en retraite. Les démissions y sont aussi peu fréquentes.

Démissions nombreuses dans les principaux services créateurs nets d'emplois

Le taux de démission est sensiblement plus élevé dans les secteurs qui créent des emplois que dans ceux qui en suppriment (graphique 2). Cela concerne plus particulièrement les activités du tertiaire à rotation rapide du personnel : commerce de détail et diverses composantes des services aux entreprises et des services aux particuliers. Dans ces activités, les employeurs, mais aussi les salariés, «font jouer la concurrence» car ils se situent sur un marché ouvert de l'emploi : les

Graphique 2
Taux d'évolution des effectifs et taux de démission en 1996



EB Industries agricoles et alimentaires

C1 Habillement, cuir
C2 Edition, imprimerie, reproduction
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien
C4 Industries des équipements du foyer

ED Industrie automobile

E1 Const. navale, aéronautique, ferroviaire
E2 Industries des équipements mécaniques
E3 Industries des équipements électriques et électroniques
F1 Production de produits minéraux
F2 Industrie textile

F3 Industrie du bois et du papier

F4 Chimie, caoutchouc, plastiques
F5 Métallurgie, transformation des métaux
F6 Ind. des composants électriques et électron.

G2 Eau, gaz, électricité

EH Construction

J1 Commerce et réparation automobile
J2 Commerce de gros
J3 Commerce de détail, réparations

EK Transports

EL Activités financières

EM Activités immobilières

N1 Postes et télécommunications
N2 Conseil et assistance
N3 Services opérationnels
N4 Recherche et développement
P1 Hôtels et restaurants
P2 Act. récréatives, culturelles et sportives
P3 Services personnels et domestiques
Q1 Education
Q2 Santé et action sociale
R1 Administration publique
R2 Activités associatives et extra-territoriales

Source : MES-DARES, INSEE, DMMO/EMMO. Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé.

candidats à l'emploi sont nombreux, les postes à pourvoir aussi.

La situation est quelque peu différente dans l'éducation, la santé et l'action sociale (partie privée), qui créent de nombreux emplois et connaissent un rythme de rotation assez élevé lié à des recrutements massifs à durée déterminée. Les licenciements sont ici très peu nombreux, mais les démissions le sont davantage.

Au contraire, les démissions sont très rares dans les activités financières, les associations et dans les activités d'administration publique (partie privée), qui offrent à leurs salariés un statut relativement protégé : le secteur public est assez proche de ces activités quand il n'y est pas directement représenté, et

Tableau 3
Taux de rotation de la main-d'oeuvre selon le secteur d'activité en 1996

Secteur (NAF16)	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 à 99 sal.	100 à 199 sal.	200 à 499 sal.	500 sal. ou plus	Ensemble
EB Industries agricoles et alimentaires	41,8	36,9	52,9	45,7	44,3	38,0	43,6
EC Industries des biens de consommation	26,0	23,3	27,0	22,2	22,1	18,4	22,9
ED Industrie automobile	22,9	23,3	21,4	17,8	10,1	7,7	9,7
EE Ind. des biens d'équipement	26,4	22,4	20,7	18,9	13,5	9,5	16,5
EF Ind. des biens intermédiaires	23,9	19,4	18,7	16,4	13,7	10,8	16,1
EG Energie	11,4	12,0	17,1	15,0	8,4	8,4	10,0
EH Construction	23,3	19,2	16,5	16,6	15,2	13,5	18,6
EJ Commerce	31,0	33,2	42,7	50,2	50,3	39,3	39,4
ET Transports	34,6	33,1	32,5	31,9	26,5	18,3	29,0
EL Activités financières	20,0	18,6	22,5	20,5	18,3	16,1	18,6
EM Activités immobilières	29,3	33,0	32,0	33,8	35,1	23,9	32,0
EN Services aux entreprises	38,9	41,5	53,4	64,6	50,1	37,8	48,2
EP Services aux particuliers	83,8	81,4	99,2	110,6	92,6	40,3	85,2
EQ Educ., santé et action sociale	41,1	42,5	53,2	57,7	57,9	37,9	48,8
ER Administrations	56,3	49,1	34,7	31,4	20,0	9,8	26,8
Ensemble	37,1	34,3	39,5	39,5	31,6	18,4	33,0

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé.

Source : MES-DARES, INSEE, DMMO/EMMO.

fait office de secteur-témoin en matière de garantie d'emploi. Certes, les licenciements économiques sont assez fréquents depuis quelques années dans un secteur financier soumis à d'importantes restructurations. Mais les autres licenciements y sont peu nombreux.

La structure par taille des établissements n'explique que très partiellement les écarts intersectoriels

Dans les établissements de 10 à 19 salariés, le taux de rotation du personnel est le double de ce qu'il est dans les établissements de 500 salariés ou plus (tableau 3). Pour autant, le rythme de rotation n'est pas strictement décroissant en fonction de l'effectif. Sur l'ensemble des établissements, il ne diminue vraiment qu'au-delà de 200 salariés sauf dans certains secteurs comme l'automobile, les biens d'équipement et les biens intermédiaires.

Tableau 4
Mouvements de main-d'oeuvre selon l'effectif des établissements en 1996

Taux pour 100 salariés présents en début d'année

Nature du mouvement	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 à 99 sal.	100 à 199 sal.	200 à 499 sal.	500 sal. ou plus	Ensemble
Rotation	37,1	34,3	39,5	39,5	31,6	18,4	33,0
Entrée	37,0	34,6	39,6	39,3	31,3	17,8	32,9
Sortie	37,1	34,0	39,4	39,6	31,9	19,1	33,1
Evolution	-0,1	0,6	0,2	-0,2	-0,5	-1,5	-0,3
Embauche sur CDI	9,4	8,6	8,4	7,2	5,6	3,7	7,1
Embauche sur CDD	25,2	23,4	28,2	29,0	23,0	11,4	23,1
Sortie pour fin de CDD	19,3	17,8	23,6	24,9	20,0	10,1	19,0
Licenciement économique	1,9	1,6	1,2	1,3	0,8	0,6	1,2
Autre licenciement	2,1	1,9	1,8	1,9	1,5	1,0	1,7
Démision	7,7	6,9	5,8	5,1	3,8	2,1	5,2
Départ en retraite	0,9	1,0	1,1	1,1	1,3	1,5	1,2

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé.

Source : MES-DARES, INSEE, DMMO/EMMO.

Plus la taille de l'établissement où l'on travaille est grande, plus le risque de licenciement, économique ou non, est limité, et plus le taux de démission est faible (tableau 4). Au contraire, les départs en retraite sont plus fréquents dans les grandes unités. On retrouve ici les caractéristiques de l'emploi par les grandes firmes : les salariés cherchent à être

recrutés par une grande entreprise, synonyme à leurs yeux de garantie de l'emploi, et ne la quittent souvent que suite à un départ à la retraite ou à un licenciement; les employeurs bénéficient de leur côté d'une forte stabilité de la main-d'oeuvre, mais avec à terme des risques de vieillissement de celle-ci, les embauches de jeunes étant réduites.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés et plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- la Déclaration mensuelle de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;

- l'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES enquête par un sondage au quart (étendu à la moitié dans certaines régions) les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis 1996, la liste des établissements à interroger est tirée d'OCEDAR, outil de coordination des enquêtes de la DARES, en liaison étroite avec le répertoire SIRENE de l'INSEE. Ce nouvel outil remplace FEE, fichier des entreprises et des établissements propre au Ministère du travail. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis 1996, les fichiers issus de ces deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs.

La DARES publie désormais des résultats fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus. D'importantes modifications d'ordre technique ont été apportées au dispositif de suivi. En conséquence, la série de données relatives aux établissements de 50 salariés ou plus présente une rupture par rapport à l'ancienne série DMMO. Il en est de même de la série concernant les établissements de 10 à 49 salariés et de l'ancienne série EMMO. Ces ruptures de série compromettent les comparaisons avec les données antérieures à 1996.

- Pour les établissements de 50 salariés ou plus (DMMO), le changement est la conséquence de l'introduction de coefficients de redressement des non-réponses. Les exploitations opérées jusqu'à présent à partir des DMMO ne retenaient que les établissements qui avaient répondu, et aucun redressement n'était effectué. Dans le nouveau dispositif, les non-répondants partiels (ceux qui ont répondu à un ou deux mois dans un trimestre) sont conservés et les données pour les mois manquants sont estimées. De plus, des coefficients de redressement par strate (NAF16* région) sont utilisés pour tenir compte des établissements n'ayant envoyé aucune déclaration dans un trimestre. En effet, si la déclaration mensuelle est en principe obligatoire pour tous les établissements, le taux de réponses exploitables varie selon les régions et les activités.

Cette méthode a l'avantage de prendre en compte l'ensemble des réponses aux DMMO, et de rendre aux régions et aux activités leur poids véritable dans les résultats. Elle met notamment un terme à la sous-représentativité chronique du secteur des services et de la région Ile-de-France, pour lesquels les taux de réponse sont traditionnellement inférieurs au taux moyen.

- Pour les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO), les non-réponses étaient déjà redressées dans l'ancien système. La rupture résulte en premier lieu du gain de qualité très important réalisé sur la base de sondage, l'ancien fichier FEE devenant notoirement incomplet sur les établissements de 10 à 19 salariés. En second lieu, le nouveau questionnaire EMMO fait apparaître clairement les contrats aidés dans les différents types de contrats à déclarer. Cette précision permet aux établissements interrogés de ne pas omettre certains de ces contrats dans leur déclaration.

Pour incontestable qu'il soit, l'effet-taille de l'établissement est du second ordre face à la spécificité sectorielle : on retrouve en gros les mêmes écarts entre petits et grands établissements dans les différents secteurs d'activité. Mais le niveau auquel se situent ces profils par taille varie très fortement d'un secteur à l'autre. Si l'on cherche à

corriger les écarts intersectoriels bruts en éliminant cet effet-taille, on aboutit à une correction limitée (tableau 5). La principale exception à cette règle concerne l'automobile, fortement concentrée sur quelques sites majeurs, et pour laquelle la correction est importante, notamment en matière de licenciement économique. La correction est en

revanche presque négligeable pour l'agro-alimentaire, ce qui souligne la singularité de ce secteur au sein des activités industrielles.

*Pierre-Alain AUDIRAC,
Nadine BARTHÉLEMY,
Véronique DREUX
(DARES)*

Tableau 5
Indice sectoriel brut et indice corrigé de l'effet de taille

Secteur (NAF16)	Rotation		Embauche sur CDI		Embauche sur CDD		Fin de CDD	
	Indice brut	Indice corrigé	Indice brut	Indice corrigé	Indice brut	Indice corrigé	Indice brut	Indice corrigé
EB Industries agricoles et alimentaires	132	129	72	72	157	152	155	149
EC Industries des biens de consommation	69	70	69	71	66	66	67	66
ED Industrie automobile	29	43	39	62	22	34	21	31
EE Industries des biens d'équipement	50	54	59	66	41	45	38	41
EF Industries des biens intermédiaires	49	50	49	52	45	46	44	44
EG Energie	30	37	34	44	20	24	22	25
EH Construction	56	53	70	63	44	41	35	34
EJ Commerce	119	112	125	113	121	114	117	111
EK Transports	88	89	89	90	87	87	77	77
EL Activités financières	56	62	56	64	45	50	47	51
EM Activités immobilières	97	91	89	83	97	91	108	102
EN Services aux entreprises	146	143	201	200	129	127	127	123
EP Services aux particuliers	258	245	270	240	262	252	279	275
EQ Education, santé et action sociale	148	140	85	79	181	171	197	187
ER Administrations	81	87	45	50	94	101	100	106
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Secteur (NAF16)	Licenc. économ.		Autre licenciement		Démission		Départ en retraite	
	Indice brut	Indice corrigé	Indice brut	Indice corrigé	Indice brut	Indice corrigé	Indice brut	Indice corrigé
EB Industries agricoles et alimentaires	100	100	82	82	102	103	108	112
EC Industries des biens de consommation	175	180	94	96	56	58	100	102
ED Industrie automobile	75	123	41	59	23	42	67	56
EE Industries des biens d'équipement	125	138	71	77	44	51	100	98
EF Industries des biens intermédiaires	125	134	71	74	40	44	125	125
EG Energie	25	34	29	36	17	25	242	219
EH Construction	208	176	141	131	75	64	117	131
EJ Commerce	100	86	141	132	131	114	75	84
EK Transports	75	75	118	120	106	107	83	86
EL Activités financières	58	67	65	72	37	43	92	89
EM Activités immobilières	92	83	100	95	69	64	158	172
EN Services aux entreprises	100	98	159	158	173	172	67	70
EP Services aux particuliers	75	63	135	126	335	285	58	66
EQ Education, santé et action sociale	33	31	47	45	102	94	100	108
ER Administrations	25	28	29	32	56	63	150	147
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé.

Source : MES-DARES, INSEE, DMMO/EMMO.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60, Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel. Secrétaire de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cédex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.